

Nouvelles fraîches



2024-06-20

Volume 10, numéro 5

Publipostage 40015960

Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue

Immeuble Albert Allain, 970, avenue Larivière, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4K5

Tél. : 819 762-0833, abitibi-temiscamingue@upa.qc.ca

www.abitibi-temiscamingue.upa.qc.ca

Le difficile combat de la sécheresse 2023

J'ai vu plusieurs de vos champs à l'été 2023. Le ministre de l'Agriculture et le PDG de La Financière agricole du Québec (FADQ) ont aussi constaté l'ampleur du désastre naturel.

Mais vous savez aussi bien que moi que le gouvernement fonctionne avec des normes, des critères et des cases à cocher. Or, lorsque la réalité du terrain ne correspond pas aux critères, c'est très difficile de convaincre le gouvernement du contraire.

D'ailleurs, dès le mois d'août, nous savions dans quoi nous nous engageons, alors que les champs étaient déserts, mais qu'il tombait suffisamment de pluie pour que les stations météo ne déclenchent pas. C'est exactement ce qui s'est produit et le manque à gagner pour vos entreprises se chiffrait en millions de dollars.

Le comité ASREC foin, formé par la fédération régionale étant donné la problématique de la sécheresse, a multiplié les représentations à la FADQ pour démontrer que le système n'avait pas bien fonctionné. Cela a mené la FADQ à envoyer un paiement de 2,4 M\$ à 216 producteurs et

productrices de la région, au début novembre. C'était un premier petit gain, mais c'était loin d'être suffisant. Lorsque le paiement final d'environ 500 000 \$ a été annoncé en février 2024, nous avons vivement réagi. La FADQ nous a mentionné qu'elle avait étiré son cadre au maximum et ne pouvait aller plus loin.

C'est à ce moment que le dossier est devenu davantage politique et que nous avons tenu une rencontre avec le ministre de l'Agriculture, le 18 mars. Il a alors annoncé que si le programme Agri-relance du gouvernement fédéral ne déclenchait pas, il y aurait un programme spécial du MAPAQ, sans passer par la FADQ.

Agri-relance nous semblait peu approprié, les expériences du passé nous ayant démontré que ce programme paie peu. Nous nous doutions que si l'aide devait passer par une initiative ministérielle, elle serait d'un maximum de 50 000 \$ par entreprise, une règle du Conseil du trésor, et le ministre ne voulait absolument pas s'adresser à nouveau à la FADQ.

Au départ, l'offre gouvernementale était substantiellement moins élevée

que ce qui a été annoncé. Par contre, j'ai obtenu du conseil général de l'UPA, qui regroupe toutes les régions et les spécialités, la priorisation du dossier de la sécheresse en Abitibi-Témiscamingue dans ses négociations avec le gouvernement. C'est ce qui a fait que l'offre a augmenté à 150 \$ par vache et 20 \$ par chèvre et agneau.

Ça ne comble pas tout

Je suis le premier à être conscient que l'aide ne couvrira pas toutes les pertes de toutes les entreprises. Par contre, refuser cette offre finale aurait signifié devoir se battre encore plusieurs mois sans avoir la certitude d'obtenir davantage. Notre rôle était d'effectuer toutes les pressions possibles, de démontrer les réalités du terrain et les besoins, ce que nous avons bien fait. Maintenant, ce n'est pas nous qui décidons des règles, et nous ne « signons pas le chèque » comme on dit.

Merci à tous et toutes de votre soutien dans nos mobilisations!



Pascal Rheault, président

Des mesures à court terme en réponse à la crise agricole

À l'issue d'une réunion de travail à la Maison de l'UPA, le 3 juin dernier, le premier ministre du Québec, François Legault, et le ministre de l'Agriculture, André Lamontagne, ont annoncé sommairement qu'une série de mesures étaient envisagées pour venir en aide aux producteurs et productrices en difficulté, en lien avec la crise agricole actuelle, la mobilisation en cours et les demandes de l'UPA.

MESURES	MONTANTS
Mesure 1 : initiative ministérielle visant à limiter les impacts de la sécheresse en Abitibi-Témiscamingue en 2023	+1,6 M\$
Mesure 2 : bonification de l'initiative d'urgence	+30 M\$
Mesure 3 : adaptation du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt – Relève	+37,1 M\$
Mesure 4 : déclenchement de l'initiative Agri-relance	+22 M\$
Mesure 5 : allègements réglementaires et administratifs	*36,9 M\$
Mesure 6 : soutien à l'adaptation aux changements climatiques	+106 M\$
Total	+233,6 M\$

Mesure 1 : initiative ministérielle visant à limiter les impacts de la sécheresse en Abitibi-Témiscamingue en 2023 (+1,6 M\$)

Tout au long de la mobilisation, les producteurs et productrices de l'Abitibi-Témiscamingue ont insisté sur l'importance d'un soutien complémentaire aux programmes existants, en raison de la sécheresse

exceptionnelle de 2023.

Le gouvernement du Québec entend donc créer une initiative ministérielle spécifique à cet enjeu déterminant pour la pérennité de centaines d'entreprises de la région. Une enveloppe de 1,6 M\$ sera réservée aux producteurs admissibles afin de combler les besoins alimentaires des bovins, ovins et

caprins. Ce soutien sera offert aux producteurs assurés et non assurés à l'assurance récolte.

Prendre note que les critères d'admissibilité au programme et la façon d'y appliquer ne sont pas encore connus. Ils seront diffusés lorsque disponibles.

Paramètres d'aide financière	Par type d'animal admissible	
	Vaches de boucherie, vaches laitières, bouvillons d'abattage	Brebis et chèvres
Montant par tête admissible	150 \$ / tête	20 \$ / tête
Montant minimal d'aide accordé par demandeur	1 500 \$	300 \$
Montant maximal d'aide versé par demandeur	50 000 \$ par demandeur pendant la durée de l'initiative	

Mesure 2 : bonification de l'initiative d'urgence (+30 M\$)

En 2023, dans la foulée de notre mobilisation Agriculture sous pression, le gouvernement du Québec a créé une initiative d'urgence (garantie de prêt de fonds de roulement) de 25 M\$, permettant à quelque 1 300 entreprises de se refinancer à moindre coût. Plusieurs critères de l'initiative seront revus (+30 M\$), en l'occurrence le relèvement du taux d'aide financière, la possibilité d'appliquer le soutien financier à un prêt déjà existant et l'ouverture à des

non-clients de la FADQ, ce qui portera à environ 3 000 le nombre d'entreprises soutenues.

Mesure 3 : adaptation du Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt – Sécuri-Taux Relève (+37,1 M\$)

En 2023 et 2024, l'UPA a réitéré à maintes reprises que la flambée des taux d'intérêt plombait de façon spectaculaire la rentabilité de milliers d'entreprises agricoles au Québec, plus particulièrement celles qui sont en démarrage. À ce sujet, du 1^{er} avril 2024

au 31 mars 2026 (2 ans), le gouvernement du Québec prévoit adapter l'actuel Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt (volet Sécuri-Taux Relève) de la FADQ :

- en uniformisant à 4 % (au lieu de 5 %, 6 % ou 7 %, selon le cas) le taux déclencheur à partir duquel 100 % de l'excédent d'un taux d'intérêt est remboursé;
- en permettant aux entreprises établies depuis 5 ans et plus (volet Taux privilège) d'adhérer au volet Sécuri-Taux Relève.

Des mesures à court terme en réponse à la crise agricole

Mesure 4 : déclenchement de l'initiative Agri-relance (+22 M\$)

En août 2023, l'UPA et plusieurs organisations du milieu horticole ont réclamé une aide urgente dans la foulée des événements climatiques extrêmes, vécus péniblement par des centaines de producteurs dans la majorité des régions du Québec.

Ce cri du cœur est à l'origine d'une demande présentée en novembre 2023 au gouvernement canadien dans le cadre de l'initiative Agri-relance. Dans ce cadre, une aide financière sera versée aux producteurs horticoles (fraises-framboises et légumes de plein champ) des régions visées.

Une bonification du programme Agri-Québec Plus est également prévue afin de soutenir, de façon ponctuelle (1 an), les entreprises de fraises et de framboises, de légumes de plein

champ et de légumes de conserverie.

Mesure 5 : allègements réglementaires et administratifs (économies de 36,9 M\$ pour le milieu agricole)

Depuis plusieurs années, l'adhésion soutenue des entreprises agricoles et forestières en matière d'adaptation aux nouvelles réalités environnementales et climatiques est mise à rude épreuve par diverses pressions qui alourdissent leur charge administrative, freinent leur développement et limitent leur capacité d'innover.

Conséquemment, le gouvernement du Québec a annoncé l'entrée en vigueur de 14 allègements réglementaires et administratifs permettant aux producteurs de générer des économies de 36,9 M\$.

Mesure 6 : soutien à l'adaptation aux changements climatiques (106 M\$)

L'UPA réclame depuis plusieurs années

un soutien à la hauteur des attentes et des besoins en matière d'adaptation aux changements climatiques.

Le gouvernement mettra conséquemment sur pied une nouvelle mesure dotée d'un premier budget de 20 M\$ pour soutenir ce volet (plan de mise en œuvre 2023 – Plan pour une économie verte 2023). Le prochain plan de mise en œuvre comprendra quant à lui des programmes visant à réduire les émissions spécifiques au secteur agricole (62 M\$ dans la recherche et les technologies prometteuses) ainsi que d'autres programmes.

Des actions complémentaires au Plan d'agriculture durable 2020-2023 sont également prévues dans le second plan d'action de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 (24 M\$ pour les quatre prochaines années).

Les mesures annoncées par le gouvernement du Québec traduisent une ouverture à court terme aux demandes du milieu, **mais le travail est loin d'être terminé**. À moyen et long terme, le renouvellement de la Politique bioalimentaire du Québec, dès l'an prochain, sera déterminant au regard, notamment, d'un rehaussement significatif des budgets, du soutien, de l'accompagnement, des mesures et des programmes destinés aux producteurs et à la relève. Ces derniers sont en effet les principaux maîtres d'œuvre du plus important projet de société qui soit, c'est-à-dire celui de nourrir durablement les Québécois et les Québécoises. La prochaine Politique doit être conséquente avec cette grande responsabilité en pavant la voie à des politiques agricoles équitables qui permettent aux gens de la terre de vivre pleinement de leur métier.

La situation financière de 73 % des fermes s'est détériorée

par David Prince

Un sondage mené au printemps, par l'UPA, démontre que la situation financière de 73 % des fermes de l'Abitibi-Témiscamingue s'est légèrement détériorée (48 %) ou grandement détériorée (25 %) au cours des trois dernières années.

Le même sondage, auquel ont répondu 90 fermes en région, révèle aussi que 35 % des fermes sont dans

une situation financière mauvaise (28 %) ou très mauvaise (7 %). Il y a un an, 28 % des fermes étaient dans une situation économique difficile. La situation s'est donc détériorée en un an. Les raisons de cette détérioration sont claires : 53 % des fermes dont la situation s'est détériorée attribuent la cause à la hausse des taux d'intérêt et 51 % sur les situations météoro-

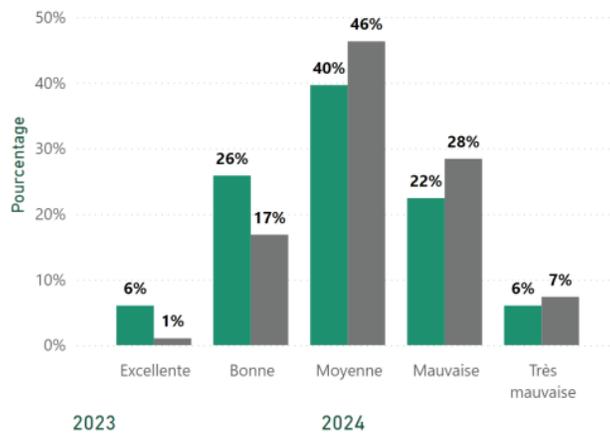
logiques extrêmes vécues depuis un an.

Plus de la moitié (55 %) des entreprises risquent de ne pas pouvoir rencontrer ses obligations financières en raison de la hausse des taux d'intérêt, en hausse de 9 % en un an. Les graphiques à la page suivante illustrent très bien la situation.

Santé financière des entreprises

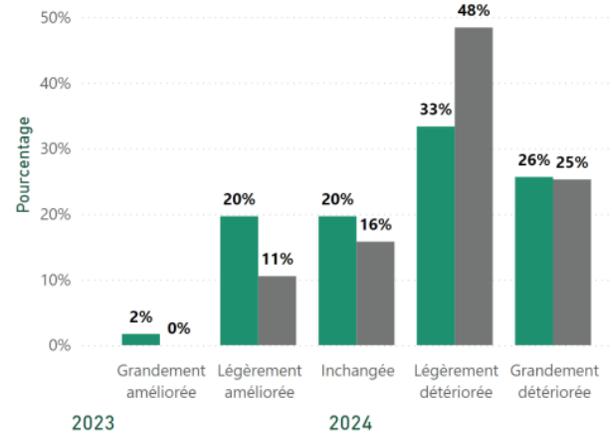
Actuelle

● 2023 ● 2024

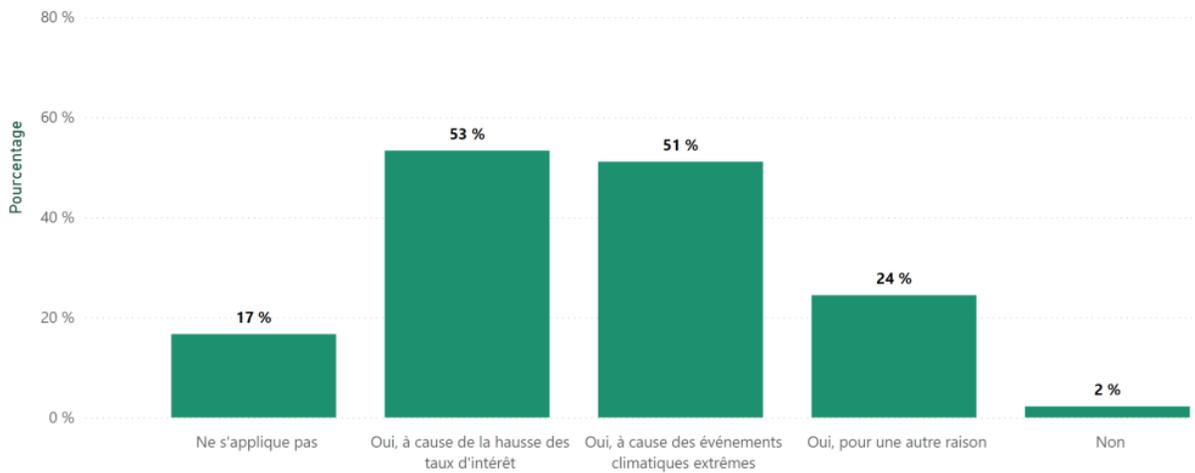


Évolution depuis trois ans

● 2023 ● 2024



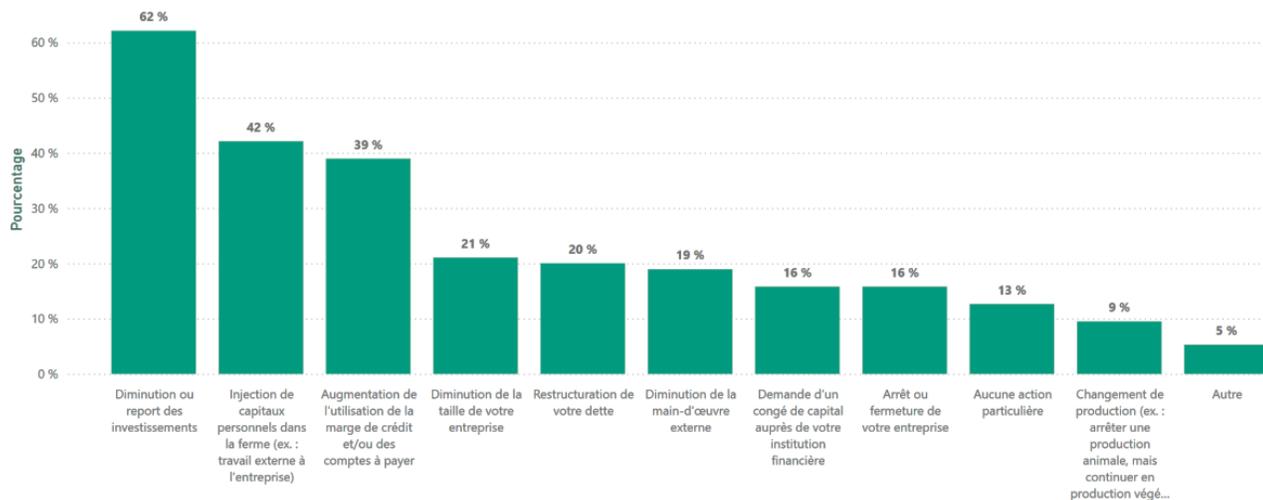
Causes de la détérioration marquée de la situation financière au cours de la dernière année



Note : Question à choix multiple.

Actions à mettre en place pour rencontrer leurs obligations financières en 2024

Actions 2024



Une rencontre provinciale sur la mobilisation par David Prince

Le 23 mai dernier, des représentants de la fédération régionale étaient à Québec afin de participer à une journée provinciale pour préparer la suite des mobilisations en lien avec les difficultés vécues en agriculture.

Le président de la Fédération, Pascal Rheault, a livré un plaidoyer pour l'agriculture de notre région. Le sondage mené par l'UPA, ce printemps, démontre qu'une plus grande proportion de fermes de la région sont en difficultés financières par rapport au reste du Québec. « Il y a de la très belle agriculture à faire dans ma région. Comme plusieurs entreprises sont plus jeunes, elles n'ont pas

autant d'équité qu'ailleurs. Mais avec les changements climatiques qui s'en viennent, nous aurons besoin que ces terres demeurent en culture. Or, plusieurs sont en train d'être reboisées. Nous avons vécu une sécheresse historique en 2023 et les compensations n'ont pas été à la hauteur. Ça fragilise les entreprises », a-t-il indiqué devant les quelque 200 personnes présentes.

Le président général de l'UPA, Martin Caron, a mobilisé les troupes en appelant notamment le gouvernement à reconnaître le professionnalisme des producteurs agricoles. « La lourdeur administrative qui ne

sert à rien, ça doit se terminer. Ce n'est pas normal de devoir suivre un cours pour faire des semis avec des semences enrobées. Nous avons fait des recherches et il n'existe aucun autre endroit dans le monde où il y a un moratoire pour empêcher les producteurs d'agrandir leur zone en culture. Ici, nous avons un tel moratoire depuis 20 ans », a-t-il lancé.



Fermeture des bureaux

Veillez prendre note que les bureaux de la Fédération de l'UPA d'Abitibi-Témiscamingue seront fermés du 20 juillet au 4 août 2024 inclusivement. Pour les employeurs qui ont des besoins en lien avec les travailleurs étrangers temporaires, vous pouvez joindre l'équipe du Centre d'emploi agricole, en tout temps, à tet-at@upa.qc.ca. **Nous souhaitons que dame nature soit généreuse pour les semaines à venir et nous en profitons pour vous inviter à la prudence pendant les travaux de l'été!**

Séjour exploratoire agricole au Témiscamingue 12 et 13 juillet 2024



INCLUS

- TRANSPORT
- HÉBERGEMENT
- REPAS
- ACTIVITÉS



6 PLACES
DISPONIBLES

VIENS DÉCOUVRIR LES OPPORTUNITÉS POUR DÉVELOPPER TON PROJET EN AGRICULTURE!

INSCRIPTION ET
INFORMATION

MARION HALLÉE AGENTE PLACE AUX JEUNES TÉMISCAMINGUE
PAJT@CJET.QC.CA
819.622.2538 POSTE 252



Coup de chaleur par Sophie Robichaud

Pour certains secteurs d'activité, comme l'agriculture, le travail à la chaleur est très fréquent. Par temps très chaud, il est important de se protéger du soleil et de la chaleur.

Une température ambiante et un taux d'humidité élevés, le travail en plein soleil, le port de vêtements sombres et inadéquats, des tâches exigeantes réalisées sans périodes de repos, un manque d'hydratation adéquat et un manque d'acclimatation à la chaleur sont tous des facteurs de risque de coup de chaleur. Il est donc important d'évaluer le niveau de risque par temps chaud.

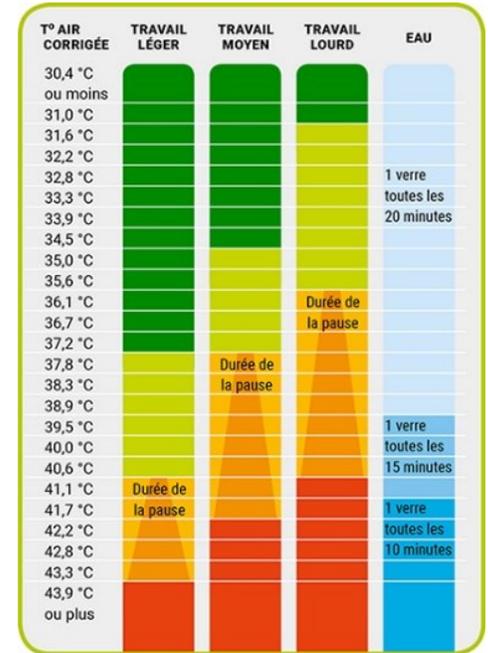
Il y a plusieurs signes et symptômes d'un coup de chaleur, allant de la transpiration excessive à la perte de conscience. Pour plus d'information,

rendez-vous sur le site Internet suivant :

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/identifier-corriger-les-risques/liste-informations-prevention/coup-chaleur>

Premiers secours – Coup de chaleur

1. Alerter les premiers secours : les secouristes en milieu de travail et le service 911
2. Transporter la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et enlever ses vêtements
3. Asperger son corps d'eau
4. Faire le plus de ventilation possible
5. Lui donner de l'eau fraîche en petites quantités si elle est consciente et lucide



La ferme n'est pas un terrain de jeu, un accident est si vite arrivé!

par Sophie Robichaud

Il est important d'acquiescer de bonnes habitudes à la ferme. Dès leur plus jeune âge, expliquez aux enfants les dangers liés à la ferme. Identifiez les endroits dangereux et sécurisez-les.

Voici des exemples d'endroits à sécuriser :

- expliquez aux enfants que la cour n'est pas un terrain de jeu;
- délimitez des zones de jeu;
- délimitez des passages pour les enfants, les adultes et la machinerie. Ne pensez pas que c'est compliqué, il suffit de baliser un espace pour le passage des enfants et des adultes,

et s'assurer que les adultes montrent l'exemple en prenant le passage identifié;

- informez vos enfants de ne jamais entrer par la grande porte ouverte du garage. De la machinerie peut y sortir à tout moment et le conducteur ne verra pas la présence d'un enfant. Dites à l'enfant d'entrer par la petite porte du garage, de crier son arrivée haut et fort et d'attendre le « ok » d'un adulte avant d'entrer dans le garage.

Combien d'enfants sont décédés après avoir été heurtés par un tracteur, un camion, une voiture, etc.?

Personne ne veut vivre une telle situation. Des petits gestes peuvent sauver des vies, pensez-y! Nous pensons souvent que les accidents n'arrivent qu'aux autres, c'est faux. Les accidents peuvent frapper à votre porte.

Pour vous aider, consultez le guide produit par l'UPA et la CNESST, en cliquant sur le lien suivant : https://www.upa.qc.ca/fileadmin/01_UPA_provincial/Prod_SST/brochure-securite-enfants-ferme.pdf.

Jeunes de moins de 14 ans par Sophie Robichaud

Au Québec, l'âge minimal légal pour travailler est de 14 ans. Des exceptions peuvent s'appliquer pour les jeunes de moins de 14 ans qui occupent certains emplois prévus par la loi. Dans ces situations, une autorisation parentale doit être obtenue par leur employeur. L'employeur doit obtenir et conserver l'autorisation parentale. Il est interdit d'embaucher un jeune de moins de 14 ans pour tout autre type d'emploi que ceux prévus par la loi. Pour plus d'information, consultez le site de la CNESST en cliquant sur le lien suivant : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/travail-jeunes/jeunes-moins-14-ans>.

Syndicat des producteurs de bois par Stéphane Paul

Voici la liste des prix offerts aux producteurs de bois pour la période se terminant le 30 novembre 2024. Des volumes sont encore disponibles si vous désirez mettre du bois en marché cet été. Si jamais vous ne savez pas trop par où commencer, vous pouvez

communiquer avec le Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT) pour que nous puissions vous orienter parmi les choix qui s'offrent à vous. Si vous désirez obtenir une validation terrain pour connaître votre potentiel

forestier, contactez-nous pour fixer une date de rencontre. Voici nos coordonnées :

- ❖ Stéphane Paul : 819 763-0322
- ❖ Louis-Philippe Dénomme : 819 277-4385



Prix nets au chemin Été – 1 ^{er} mai au 30 novembre 2024		
Points de livraison	Essences	\$/tmv
FEUILLUS		
West Fraser La Sarre Produits forestiers Arbec	Tremble tronçonné	50,00 \$/tmv
	Liard vert tronçonné	45,00 \$/tmv
	Bouleau tronçonné	45,00 \$/tmv
West Fraser La Sarre Produits forestiers Arbec LVL Global Ville-Marie	Tremble Longueur	45,00 \$/tmv
	Liard vert Longueur	40,00 \$/tmv
	Bouleau Longueur	40,00 \$/tmv
LVL Global Ville-Marie	Tremble tronçonné - Déroulage	/tmv
	Bouleau tronçonné - Déroulage	/tmv
RÉSINEUX		
Interfor Val-d'Or Matériaux Blanchet inc. Chantier Chibougamau - Scierie Landrienne inc. Chantier Chibougamau - Scierie Béarn Chantier Chibougamau - Scierie La Sarre PF Résolu Senneterre	Épinette et pin gris	
	Tronçonné	75,00 \$/tmv
	Longueur	70,00 \$/tmv
	Sapin et mélèze sciage en chargement séparé	
	Tronçonné	55,00 \$/tmv
Longueur	50,00 \$/tmv	
Témiscamingue TKL	Sapin qualité pâte	
	Longueur	N/A

Invitation à la journée champ de l'URDAAT par l'URDAAT

L'équipe de l'URDAAT organise une **journée champ**, le **mercredi 10 juillet 2024**, en **Abitibi-Ouest**, afin de présenter ses différents projets en cours dans le domaine des grandes cultures biologiques et de la production bovine écoresponsable. L'événement vous permettra d'observer des parcelles de recherche, d'échanger vos idées avec les chercheurs et de réseauter avec la communauté agricole.



Programmation

9 h 45 : Arrivée des participants à la **Ferme Pierre Vachon** (992, Rang 4 et 5 Est, Palmarolle)

10 h 15 : Mot de bienvenue de l'équipe de l'URDAAT

10 h 30 : Essais de la cohorte en grandes cultures biologiques, par Stéphanie Lavergne et Catherine Therrien

11 h 15 : Services écosystémiques en grandes cultures biologiques : quels potentiels dans les régions périphériques?, par Vincent Poirier

12 h 00 : Dîner offert par l'UQAT

13 h 30 : Arrivée des participants à la **Ferme Lafontaine-Noël** (323, Rang 10 et 1 Ouest, Dupuy)

13 h 45 : Combiner le sylvopastoralisme et la gestion adaptative multiparcelle pour favoriser le stockage de carbone et la biodiversité, par Vincent Poirier

14 h 30 : Essais d'optimisation de la technique de sursemis sur sol gelé, par Simon Lafontaine

15 h 15 : Mot de la fin

Pour information et inscription, contactez Mélissa Tobler à melissa.tobler@ugat.ca.

Plan de DÉVELOPPEMENT de la zone AGRICOLE MRC d'Abitibi



APPEL À CANDIDATURES - REPRÉSENTANTS DE SECTEUR POUR SIÉGER AU COMITÉ DIRECTEUR

La Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi annonce le lancement d'un appel à candidatures pour 4 postes au sein du comité directeur du Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce comité joue un rôle crucial dans l'élaboration et le suivi du PDZA, un outil essentiel pour le développement durable de notre agriculture locale.

Nous sommes actuellement en pleine mise à jour du PDZA, et nous recherchons des représentants de différents secteurs agricoles pour s'impliquer activement dans ce processus.

Les postes à pourvoir sont les suivants :

- Représentant.e du secteur laitier
- Représentant.e du secteur bovin
- Représentant.e de la relève
- Représentant.e du secteur maraîcher

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Les rencontres se font au besoin. Pour la démarche de mise à jour du plan, nous estimons le besoin à 6 rencontres au cours des 12 prochains mois. Lorsque celui-ci sera adopté en mis en œuvre, la moyenne des rencontres annuelles se situe à 3.

Les rencontres du Comité directeur du PDZA se tiennent habituellement à Amos, dans les locaux de la MRC d'Abitibi.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les personnes désirant siéger sur le comité doivent:

- Résider sur le territoire de la MRC d'Abitibi
- Être propriétaire d'une entreprise agricole ayant des opérations à temps plein ou temps partiel (saisonnier)

OU

- Être en situation de relève d'une entreprise agricole avec un degré d'implication significatif au sein de l'entreprise
- Souhaiter contribuer à trouver des solutions aux différents enjeux et ainsi jouer un rôle dans le développement de l'agriculture de votre territoire

Les personnes intéressées peuvent soumettre leur candidature par courriel à Mélyna Rouleau melyna.rouleau@cldabitibi.com. La date limite pour postuler est le 7 juin 2024



AVIS AUX LECTEURS ET LECTRICES :

Lorsque des publicités sont insérées dans ce journal, elles sont payées par le promoteur. L'UPA accepte, sans égard au contenu.